FAIRE CIRCULER

« L'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible »
(Saint Exupéry)

SECTION DE LA SARTHE

Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques

Compte-rendu Comité Technique Local du 27 mars 2018

Ce CTL comportait 3 points à l'ordre du jour : *« La campagne IR »* « Les conclusions du groupe de travail accueil »et le *« Le déploiement de l'application SIRHIUS »*.

1) <u>La campagne IR (pour information)</u> :

Ouverture du service en ligne le 11 avril 2018 (fermeture le lundi 16/07/18), envoi des déclarations papier du 4 au 23 avril 2018 sur plusieurs semaines. En Sarthe, les dates limites de dépôt sont le 5 juin 2018 en ligne et le 17 mai en papier.
La généralisation de la déclaration en ligne concernera les usagers dont le revenu fiscal de référence de 2016 excède 15 000€ et dont la résidence est équipée d'un accès à internet. Le seuil de paiement dématérialisé est fixé à 1 000€.

Le service en ligne « gérer mon prélèvement à la source » sera mis à dispo des usagers dès le 11 avril afin d'individualiser leur taux mensuel de prélèvement, refuser la transmission du taux personnalisé à l'employeur ou trimestrialiser leur acompte. En cas de dépôt de déclarations papier, l'accès à ces options ne pourra se faire qu'à partir du 16 juillet. Ces options devront être saisies avant le 15/09. Pour la mise en place du PAS au 01/01/2019, transmission des taux aux collecteurs à partir de novembre 2018.
Les usagers qui ne l'ont pas déjà fait devront fournir leur RIB. En France, à peu près 1 000 000 de personnes ne l'ont pas encore transmis, et 10 000 en Sarthe. Le temps de saisie de cette information est-elle prise en compte dans les nombreuses tâches des agents ? Et la direction ne parle surtout pas des difficultés pour mettre à jour la TH sur les logements sociaux. Des listes des bailleurs sociaux qu'il faut gérer et intégrer dans GESTPART dans un délai assez court. Un travail prévu sur double écran mais un seul agent en est équipé. Mais la masse de travail nécessite un soutien. Des agents seront donc amenés à travailler sur un seul écran et de ce fait, dans des conditions plus difficiles. Ce qui montre encore une fois, que les décideurs sont loin de connaître la réalité du terrain. Vouloir réformer sans même s'en donner les moyens !

Le CDFP du Mans restera ouvert pendant la pause méridienne. Les horaires d'ouverture des sites de St Calais, Mamers et La Flèche ne changent pas.

Le pool téléphonique sera installé au 1er étage et composé de 4 postes pendant toute la durée de la campagne. Les casquent seront changés pour la campagne. Le guichet minute est maintenu.

Au CDFP, 7 ordinateurs en libre service seront proposés aux usagers. Sur les 3 sites extérieurs, des OLS seront également mis à disposition.
Les services d'accueil disposeront de 6 emplois « service civique » pour accompagner les usagers :
4 pour Le Mans , 2 pour Mamers (recherches infructueuses pour les 2 autres sites).

Le directeur a expliqué qu'il y avait beaucoup de changements prévus dans notre administration, que la campagne qui arrive est difficile et que la prochaine le sera aussi. Il a constaté que beaucoup de sites étaient fermés le 22 mars lors de la grève et a donné pour seule réponse qu'il fallait se serrer les coudes.
PAS (Prélèvement A la Source) : La direction a réuni au Mans, le 20/03 une centaine de professionnels, experts comptables et chefs d'entreprise pour présentation du PAS, puis la semaine prochaine, à La Flèche, Bonnétable et Arnage. Explication aux référents sociaux puis aux collectivités locales.

D'ailleurs une fiche, transmise aux comptables permettant de vérifier auprès des collectivités locales si elles sont en mesure technique de prendre en compte le PAS.
Au final, la communication est trop tardive. Les usagers vont se bousculer auprès des services pour tous types de questions car ils s'interrogeront sur un aspect de leur situation à un moment ou à un autre sur la démat, la réforme de la TH, le PAS...

Le **centre de contact** sera amené à élargir ses horaires d'ouverture les soirées des 22, 29 mai et 5 juin et le samedi 2 juin.

Dès le 9 avril montée en puissance de l'accueil au guichet. Un système de renfort dans les services sera planifié. Une adaptation au jour le jour est prévu surtout que les vacances scolaires peuvent perturber l'organisation. Après la phase déclaration, le soutien à l'accueil sera maintenu.
En ce qui concerne le courrier, des vacataires seront affectés aux services.

La vigilance sera accrue sur la circulation des contribuables.

2) <u>Les conclusions du groupe de travail « accueil »(pour information)</u> :

Un groupe de travail départemental sur l'évolution du dispositif d'accueil s'est réuni au Mans de novembre 2017 à fin janvier 2018. Les évolutions législatives amènent une réflexion locale sur les modalités d'accueil puisqu'il est proposé :
- de ne plus délivrer d'attestation de dépôt tardif des déclarations pour les usagers retardataires, un simple cachet sur la copie suffit, de ne plus délivrer systématiquement des copies de documents sauf pour ceux qui ne peuvent se connecter mais de manière différée, et d'agir en amont auprès des organismes demandeurs de ces documents.
- **un pas à pas à destination des usagers, il faut le rendre autonome !**
- la modification des horaires : une fermeture d'1 ou d'1/2 journée pour le CDFP du MANS (décision à prendre lors du CTL de Juin). Fermeture hebdomadaire dans le but de mutualiser entre les agents de l'accueil. Il est à craindre de plus en plus de fermetures et une redistribution des tâches du SIP ;
- la mise en place de panneaux suspendus plus visibles qu'un fléchage au sol et créer des espaces visibles et accessibles pour les ordinateurs en libre service (OLS).
- l'installation de guichets « assis-debout »séparés par des cloisons pour la confidentialité.
- le retrait des boîtes à chèques.
- l'utilisation des applications de recouvrement par les agents de l'accueil et la création d'un box dédié à la réception « recouvrement ».

3) <u>Le déploiement de l'application SIRHIUS (pour information)</u> :

La DGFIP remplace les 2 systèmes d'information RH Agora et GAP/GAT par SIRHIUS. De nouveaux acteurs seront mis en place dans la gestion RH :
- 10 centres de services des ressources humaines (CSRH)
- 1 service d'information aux agents (SIA)

Fin mai, mise en place de la nouvelle organisation. La Sarthe dépendra du CSRH de Tours pour la liquidation de la paye et à la gestion des temps et absences seront assurées par ce CSRH les activités relatives à la gestion administrative par le SIA à Melun.
Jusqu'en septembre, le service RH local aura la même organisation et les mêmes fonctions.
Les agents du service ont eu 9 jours de stage. Et une e-formation est proposée à tous les agents du département à compter du 16/04. Elle sera accessible durant 5 mois. Il est recommandé de la suivre avant le basculement dans SIRHIUS fin mai. Il est toujours regrettable que les agents ne soient pas informés comme l'ont été les cadres A (convention des cadres A). Mais l'information est accessible dans Ulysse, en bas à gauche.
Quelques jours avant la bascule et après la bascule, AGORA ou SIRHIUS ne seront pas disponibles (pensez à poser vos congés avant!).

FAIRE CIRCULER

Questions diverses :

- ENSAP : A propos des bulletins de salaire dématérialisés, les agents rencontrant des difficultés informatiques pour accéder à leur bulletin pourront toujours l'obtenir en contactant le service RH.
- Contrôles déontologiques : les notifications devraient être signées par le cadre A+
- Audit : Le contrôle ne doit pas être individualisé et la conclusion du rapport d'audit doit redescendre aux agents.
- MEDOC WEB : déployé seulement dans 2 départements dont la Sarthe depuis le 8 mars, 1ère semaine compliquée mais progressivement les anomalies sont résolues grâce à l'assistance de la Centrale. Mais les agents utilisateurs déplorent un visuel désagréable et une grande lenteur de l'application.
- SPF : fin 2019 les 4 secteurs fusionneraient...

Vos représentants **F.O.-DGFiP** :

- ✔ Anne Pujol, Paierie départementale, tél 02 43 77 18 71 ;
- ✔ Françoise Blandet, SIP Saint Calais, tél 02 43 63 26 79.

- Balf syndicale : fo.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr
- Site Web départemental FO-DGFIP : http://www.fo-dgfip-sd.fr/072/